



## Le pouvoir de l'humanité

Réunions statutaires  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-31 octobre 2024, Genève

## GUIDE DES RÉUNIONS STATUTAIRES

### À L'INTENTION DES SOCIÉTÉS NATIONALES, DES OBSERVATEUR-TRICE-S ET DES INVITÉ-E-S

22-31 octobre 2024

Les réunions statutaires de 2024 auront lieu à Genève du 22 au 31 octobre 2024. Il s'agit :

- ❖ de la 24<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Assemblée générale), du 23 au 25 octobre 2024 ;
- ❖ du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conseil), les 27 et 28 octobre 2024
- ❖ de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), du 28 au 31 octobre 2024.

Toutes les réunions se tiendront au **Centre international de conférences de Genève (CICG)**, situé 17 rue de Varembe, 1211 Genève 20 (Suisse).

## **Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Les [Principes fondamentaux](#) – humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité – sont définis dans le préambule des [Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#).

### **HUMANITÉ**

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

### **IMPARTIALITÉ**

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

### **NEUTRALITÉ**

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

### **INDÉPENDANCE**

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

### **VOLOTARIAT**

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

### **UNITÉ**

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

### **UNIVERSALITÉ**

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

**L'ensemble des participant-e-s doit respecter ces Principes, et tous les documents, discussions et déclarations doivent leur être conformes.**

## Table des matières

GUIDE DES RÉUNIONS STATUTAIRES .....	1
Séance d'orientation.....	5
Forum Jeunesse de la Fédération internationale.....	6
Cérémonie conjointe d'ouverture d l'Assemblée générale de la Fédération internationale et du Conseil des Délégués .....	6
24 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de la Fédération international des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	7
Élection à la Commission de la jeunesse.....	9
Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	11
Cérémonie de remise des Prix du Mouvement .....	13
XXXIV <sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	14
Structure de la Conférence internationale.....	16
Cérémonie et plénière d'ouverture.....	16
Séances plénières .....	17
Commissions et séances thématiques.....	17
Comité de rédaction .....	19
Échos de la Conférence pour le procès-verbal.....	19
Manifestations parallèles .....	20
Engagements.....	20
Cérémonie de clôture .....	23
Expositions et Village humanitaire .....	24
Espaces de réseautage .....	24
Village humanitarie.....	24
Sentier humanitaire .....	25
Application mobile.....	26
Médias.....	26
Réseaux sociaux .....	27
Informations pratiques.....	29
Lieu des réunions.....	29
Transports.....	30

Accès au CICG et sécurité.....	32
Inscription sur place et badges d'accès .....	32
Diffusion des documents .....	33
Accessibilité.....	33
Réunions éco-responsables.....	34
Connexion Wi-Fi .....	34
Restauration .....	34
Souvenirs.....	34
Centre d'affaires ( <i>Business Centre</i> ) .....	34
Service d'assistance .....	34
Aspects financiers .....	34
Assurance.....	35
Premiers secours.....	35
Espace de prière.....	35
Informations générales sur Genève .....	35

## Structure des réunions statutaires

Mardi 22 oct	Mercredi 23 oct	Jeudi 24 oct	Vendredi 25 oct	Samedi 26 oct	Dimanche 27 oct	Lundi 28 Oct	Mardi 29 oct	Mercredi 30 oct	Jeudi 31 oct
Forum de la jeunesse	Assemblée générale de la Fédération internationale	Assemblée générale de la Fédération internationale	Assemblée générale de la Fédération internationale	JOURNÉE DE REPOS Sentier humanitaire	Conseil des Délégués	Conseil des Délégués	Conférence internationale	Conférence internationale	Conférence internationale
Séance d'orientation									
Cérémonie d'ouverture conjointe Assemblée générale de la Fédération / Conseil des Délégués							Conférence internationale - manifestations parallèles		
Cocktail organisé par la Croix-Rouge suisse	Cérémonie Prix Henry Davison					Cérémonie Prix du Mouvement			
						Cocktail organisé par le Gouvernement suisse			

## Séance d'orientation

22 octobre, 14 h 00-15 h 30, salles A et D (CICG)

### Participant-e-s

Les participant-e-s à une ou plusieurs des réunions statutaires sont invité-e-s à participer à cette séance d'information. Il est recommandé à l'ensemble des chef-fe-s de délégation d'y assister ou de désigner un-e représentant-e pour les remplacer.

### Placement

Pour les États et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) : les sièges sont pré-attribués à l'aide de plaques portant le nom de leur pays (en rouge pour les Sociétés nationales et en noir pour les États). Au maximum, chaque délégation dispose de quatre sièges, dont deux par rang.

Des sièges sont réservés pour les observateur-trice-s et les invité-e-s derrière les sièges officiels attribués aux membres de la réunion.

### Informations communiquées pendant la séance d'orientation

Des informations seront communiquées sur la structure et le déroulement des différentes réunions, les procédures et processus d'élection (élection à la Commission de la jeunesse durant l'Assemblée générale de la Fédération internationale et élection des membres de la Commission permanente durant la Conférence internationale), le Village humanitaire, les manifestations parallèles, d'autres manifestations sociales et culturelles, et tous les aspects pratiques.

## Forum Jeunesse de la Fédération internationale

22 octobre, 9 h 00-16 h 00, salles B et C (CICG)

**Participant-e-s** : représentant-e-s et délégué-e-s Jeunesse des Sociétés nationales.

Le Forum constitue une plate-forme essentielle permettant aux jeunes délégué-e-s de participer pleinement aux réunions statutaires et d'apporter une valeur ajoutée aux discussions de fond et d'importance stratégique au sein de la délégation de leur Société nationale.

Le Forum se tient sous forme de réunion hybride.

## Cérémonie conjointe d'ouverture d l'Assemblée générale de la Fédération internationale et du Conseil des Délégués

22 octobre, 16 h 00-17 h 30, salles A et D (CICG)

La cérémonie comprend des allocutions et une performance artistique.

### **Participant-e-s**

- Délégué-e-s du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)
- Observateur-trice-s auprès de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et autres invité-e-s
- Observateur-trice-s auprès du Conseil des Délégués et autres invité-e-s.

### **Placement**

Placement libre.

La cérémonie est suivie d'une réception organisée par la Croix-Rouge suisse au CICG.

## 24<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

23-25 octobre, CICG

### Participant-e-s

- Sociétés nationales membres de la Fédération internationale
- Observateur-trice-s et invité-e-s (sur invitation uniquement)

### Placement

Le placement est officiel avec sièges attribués. Chaque délégation membre dispose au maximum de quatre sièges officiels.

L'Assemblée générale comprend des séances plénières et des ateliers. Aucune décision n'est adoptée dans les ateliers, mais des décisions peuvent être proposées pour adoption par le biais du Comité de rédaction de l'Assemblée générale.

	Lundi 21 octobre	Mardi 22 octobre	Mercredi 23 octobre	Jeudi 24 octobre	Vendredi 25 octobre
8AM					
9AM		Forum de la jeunesse 9h00-16h00			Séance plénière de l'Assemblée générale 9h00-10h30
10AM	Réunion présidente / vice-présidents 10h00-13h00 au siège de la Fédération			Séance plénière de l'Assemblée générale 9h00-12h30	Ateliers de l'Assemblée générale 10h30-12h30
11AM				Séance plénière de l'Assemblée générale 9h00-12h00	
12AM					
1PM			Déjeuner 12h30-14h00	Déjeuner 12h30-14h00	Déjeuner 12h30-14h00
2PM		Séance d'information 14h00-15h30			
3PM			Séance plénière de l'Assemblée générale 14h00-16h00	Ateliers de l'Assemblée générale 14h00-18h00	Séance plénière de l'Assemblée générale 14h00-16h00
4PM	Session du Conseil de direction 15h00-18h00 au siège de la Fédération (Auditorium B)	Cérémonie conjointe d'ouverture 16h00-17h30	Ateliers de l'Assemblée générale 16h00-18h00		
5PM					
6PM			Prix Henry Davison 18h00-18h30		

### Débats, langues, documents et scrutins

#### Langues

Un service d'interprétation simultanée est assuré en **anglais, français, espagnol, arabe et russe**.

### Droit de parole

Les délégué-e-s représentant des Sociétés nationales **ont le droit d'intervenir dans toutes les discussions au cours de la réunion.**

Les **observateur-trice-s** ne peuvent prendre la parole qu'à l'invitation de la présidence de l'Assemblée générale.

Aucun-e délégué-e ne peut prendre la parole sans y avoir été invité-e par la présidence.

Les délégations lèvent leur plaque d'identification pour demander la parole. Il n'y a pas de liste préétablie d'orateur-trice-s pour l'Assemblée générale. La liste des orateur-trice-s sera définie une fois les débats ouverts par la présidence. Les interventions doivent être en rapport précis avec le thème du débat. Elles ne doivent pas dépasser **trois** minutes pour les intervenant-e-s s'exprimant au nom de leur délégation et **cinq** minutes pour les intervenant-e-s s'exprimant au nom d'un groupe de Sociétés nationales.

### Documents de travail

Les documents de travail officiels de l'Assemblée générale sont disponibles sur [FedNet](#). Les participant-e-s sont invité-e-s à les consulter lors de la préparation de l'Assemblée générale.

### Consensus et modalités de vote

L'Assemblée générale s'efforce d'adopter ses décisions par consensus, et le vote est exprimé à main levée (article 19.1 du Règlement intérieur de la Fédération internationale). On entend par consensus l'absence de toute objection exprimée par une délégation et présentée par elle comme un obstacle à l'adoption de la décision en question.

Le vote a lieu par appel nominal si cinq délégations le demandent. Le cas échéant, les délégations sont appelées par ordre alphabétique. La Société nationale qui vote la première est choisi par tirage au sort (article 19.3 du Règlement intérieur de la Fédération internationale).

Le vote a lieu au scrutin secret si la majorité simple des Sociétés nationales présentes et votantes en décide ainsi (article 19.4 du Règlement intérieur de la Fédération internationale).

### Personnes autorisées à voter

Les votes sont exprimés par le/la chef-fe de délégation dûment inscrit-e de chaque Société nationale aux fins de l'Assemblée générale, à l'exception des Sociétés nationales qui ont été suspendues ou expulsées, ou dont les droits attachés à la qualité de membre ont été restreints.

Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas voter, il/elle délègue son pouvoir à un autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe au présent Guide. Des formulaires de procuration sont également disponibles sur [FedNet](#).

Pour qu'un formulaire de procuration soit valable, il doit être signé par le/la chef-fe de délégation et transmis à la Fédération internationale par courriel à l'adresse [voting.meeting@ifrc.org](mailto:voting.meeting@ifrc.org), suffisamment longtemps à l'avance pour qu'un identifiant d'électeur et un mot de passe puissent être fournis au mandataire.



Aucune Société nationale ne peut voter au nom d'une autre.

### Vote électronique

Un identifiant d'électeur et un mot de passe générés automatiquement seront envoyés dans deux courriels distincts quelques jours avant l'Assemblée générale aux chef-fe-s de délégation dûment inscrit-e-s en qualité de participant-e-s à l'Assemblée générale. À cette fin, il est important que les chef-fe-s de délégation s'inscrivent à l'Assemblée générale avec une adresse électronique à laquelle ils pourront recevoir leurs identifiants de vote.

L'identifiant d'électeur et le mot de passe sont indispensables pour se connecter à la plateforme de vote électronique, disponible dans les quatre langues de travail de la Fédération internationale. Aucun nouvel identifiant ne sera fourni pendant l'Assemblée générale. Les chef-fe-s de délégation doivent donc veiller à être en possession de leur identifiant et de leur mot de passe avant l'ouverture de l'Assemblée générale, car l'appel nominal sera effectué via la plateforme de vote électronique.

Si le/la chef-fe de délégation ne reçoit pas son identifiant et/ou son mot de passe, il lui est conseillé de s'assurer que ces courriels ne sont pas traités comme des courriers indésirables (*spams*). Si cette vérification s'avère infructueuse, il/elle peut se présenter au bureau d'information et d'accréditation avant l'ouverture de l'Assemblée générale.

Les chef-fe-s de délégation votent au moyen de leur propre dispositif électronique (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) pendant l'Assemblée générale. Ils/Elles peuvent également utiliser les tablettes mises à leur disposition en salle plénière à cet effet. De plus amples informations, notamment la date limite d'inscription des électeurs, seront communiquées ultérieurement par courriel et publiées sur FedNet.

### **Élection à la Commission de la jeunesse**

L'élection de la présidence et des huit membres de la Commission de la jeunesse a lieu pendant l'Assemblée générale. À la suite de modifications apportées aux textes statutaires en 2019, deux scrutins sont désormais organisés pour l'élection de la présidence et des membres. **Seul-e-s les délégué-e-s Jeunesse** qui ont été 1) nommé-e-s par leur Société nationale et 2) dûment enregistré-e-s auprès du Comité des élections peuvent voter.

La liste des candidat-e-s à la Commission de la jeunesse (présidence et membres) sera publiée sur [FedNet](#). Les candidat-e-s seront réparti-e-s dans quatre listes distinctes correspondant aux quatre régions statutaires (à l'exception des candidat-e-s à la présidence).

Les élections ont lieu au scrutin secret au moyen d'un système de vote électronique sécurisé. La plateforme de vote électronique sécurisée est disponible dans les quatre langues de travail de la Fédération internationale. Les délégué-e-s Jeunesse votent au scrutin secret au moyen de leur propre dispositif électronique (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) sur le lieu de l'Assemblée générale ou à distance. Les délégué-e-s présent-e-s à Genève peuvent utiliser les tablettes mises à disposition dans la salle plénière. L'élection dure plusieurs heures pour permettre aux délégué-e-s Jeunesse de voter à une heure raisonnable de la journée partout dans le monde au moyen de la plateforme.

Toute communication ou instruction relative au vote sera envoyée directement et uniquement au/à la délégué-e Jeunesse. Veuillez noter que pour accéder à la plate-forme de vote électronique sécurisée et voter, les délégué-e-s Jeunesse dûment enregistré-e-s se verront attribuer un identifiant d'électeur et un mot de passe qu'ils recevront dans deux courriels distincts au cours des jours précédant l'Assemblée générale.

Pour toute question relative à l'élection à la Commission de la jeunesse, veuillez vous adresser au Comité des élections, à l'adresse : [federation.electioncommittee@ifrc.org](mailto:federation.electioncommittee@ifrc.org)

## Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27 octobre, 9 h 00-18 h 00

28 octobre, 9 h 00-pause déjeuner

Salles A-D (CICG)

### Participant-e-s

- Membres : les 191 Sociétés nationales, la Fédération internationale et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- Observateur-trice-s auprès du Mouvement et autres invité-e-s (sur invitation uniquement)

### Placement

Le placement est officiel avec sièges attribués. Chaque délégation membre dispose au maximum de quatre sièges officiels. Des places supplémentaires sont disponibles au fond de la salle plénière sur la base du premier arrivé, premier servi.

- Le Conseil des Délégués se déroule en plénière. Il est chargé d'adopter des résolutions et des rapports intérimaires, et d'examiner les questions d'intérêt commun spécifiques qui ont été inscrites à l'ordre du jour. En outre, il adopte l'ordre du jour provisoire et le programme de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale et propose les personnes désigné-e-s aux fonctions de responsables de la Conférence.

### Ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués

L'ordre du jour provisoire et le programme a été transmis aux membres et sera adopté à l'ouverture du Conseil.

### Débats, langues, documents et scrutins

#### Langues

Un service d'interprétation simultanée est assuré en **anglais, français, espagnol, arabe et russe**.

#### Droit de parole

Les délégué-e-s représentant des **membres du Conseil des Délégués ont le droit de prendre la parole en plénière**.

Les **observateur-trice-s/invité-e-s** ne peuvent prendre la parole qu'à l'invitation de la présidence du Conseil et si le Conseil n'y émet pas d'objection.

Aucun-e délégué ne peut prendre la parole sans y avoir été invité-e par la présidence.

Les délégations sont invitées à s'exprimer pendant au maximum **trois** minutes par intervention, ou pendant au maximum **cinq** minutes si elles s'expriment au nom d'un groupe de délégations. Pendant le Conseil des Délégués, les participant-e-s sont tenu-e-s de respecter en tout temps les Principes fondamentaux et d'éviter toute controverse d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

#### Documents de travail

Les documents de travail officiels, **notamment les projets de résolution**, ont été approuvés par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) et sont disponibles sur le [site web des réunions statutaires](#). Les participant-e-s sont invité-e-s à les consulter lors de la préparation du Conseil des Délégués.

#### Consensus et modalités de vote

Le Conseil s'efforce d'adopter ses résolutions par consensus, tel qu'il est défini dans les [Statuts et le Règlement du Mouvement](#). On entend par consensus l'absence de toute objection exprimée par une délégation et présentée par elle comme un obstacle à l'adoption de la résolution en question. En l'absence d'un consensus, un vote est organisé conformément au Règlement du Mouvement, et les résolutions sont adoptées à la majorité des membres présents et votant.

D'une façon générale, le vote est exprimé à main levée. Le vote a lieu par appel nominal ou au scrutin secret si dix délégations le demandent. Le vote de chaque délégation est exprimé par le/la chef-fe de délégation ou par le/la délégué-e qu'il/elle a désigné-e comme mandataire par procuration.

#### Personnes autorisées à voter

Les votes sont exprimés par le/la chef-fe de délégation dûment inscrit-e de chaque Société nationale, du CICR et de la Fédération internationale aux fins du Conseil des Délégués.

Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas voter, il/elle délègue son pouvoir à un autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe. Des formulaires de procuration sont également disponibles sur le site Internet de la Conférence.

Pour qu'un formulaire de procuration soit valable, il doit être signé par le/la chef-fe de délégation et transmis à la Fédération internationale par courriel à l'adresse [voting.meeting@ifrc.org](mailto:voting.meeting@ifrc.org), suffisamment longtemps à l'avance pour qu'un identifiant d'électeur et un mot de passe puissent être fournis au mandataire.

#### Vote électronique

Un identifiant d'électeur et un mot de passe générés automatiquement seront envoyés aux chef-fe-s de délégation dans deux courriels distincts quelques jours avant le Conseil des Délégués. À cette fin, il est important que les chef-fe-s de délégation s'inscrivent au Conseil des Délégués avec une adresse électronique à laquelle ils pourront recevoir leurs identifiants de vote. Dans le cas où le/la chef-fe de délégation pour le Conseil des Délégués est également le/la chef-fe de délégation pour l'Assemblée générale, il/elle utilisera les mêmes identifiant et mot de passe.

L'identifiant d'électeur et le mot de passe sont indispensables pour se connecter à la plateforme de vote électronique, disponible dans les quatre langues de travail de la Fédération internationale. Aucun nouvel identifiant ne sera fourni pendant le Conseil des Délégués. Les chef-fe-s de délégation doivent donc veiller à être en possession de leur identifiant et de leur mot de passe avant l'ouverture du Conseil.

Si le/la chef-fe de délégation ne reçoit pas son identifiant et/ou son mot de passe, il lui est conseillé de s'assurer que ces courriels ne sont pas traités comme des courriers indésirables (*spams*). Si cette vérification s'avère infructueuse, il/elle peut se présenter au bureau d'information et d'accréditation avant l'ouverture des réunions statutaires.

Les chef-fe-s de délégation votent au moyen de leur propre dispositif électronique (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) pendant les réunions statutaires. Ils/Elles peuvent également utiliser les tablettes mises à leur disposition en salle plénière à cet effet. De plus amples informations, notamment la date limite d'inscription des électeurs, seront communiquées ultérieurement par courriel et publiées sur le site Internet de la Conférence.

### **Cérémonie de remise des Prix du Mouvement**

*27 octobre, 18 h 30 (environ)*

*Salles A-D (CICG)*

Cette cérémonie sera l'occasion de remettre la médaille Henry Dunant et la nouvelle Médaille du Mouvement pour les liens familiaux, et de rendre hommage aux personnes qui ont reçu la médaille Florence Nightingale.

## XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28 octobre, 14 h 00-19 h 00

29-31 octobre (journées complètes)

CICG et Centre de conférences de Varembe (CCV)

### Participant-e-s

- Membres : Les 196 Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève, les 191 Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale.
- Observateur-trice-s auprès de la Conférence internationale et autres invité-e-s (sur invitation uniquement)

### Ordre du jour provisoire de la Conférence internationale

L'ordre du jour provisoire de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale a été établi par la Commission permanente. Le Conseil des Délégués (qui se réunira les 27 et 28 octobre 2024) doit adopter l'ordre du jour définitif.

### Débats, langues, documents et scrutins

#### Nature non politique de la Conférence internationale

La XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale est un cadre apolitique visant à traiter des questions humanitaires d'importance majeure. C'est pourquoi aucun contexte, situation ou action particuliers impliquant des membres spécifiques de la Conférence ou d'autres acteurs ne saurait en être le point d'attention.

Afin de préserver ce cadre humanitaire, les participant-e-s sont prié-e-s de respecter les Principes fondamentaux du Mouvement en toute circonstance et de ne mentionner expressément aucun contexte ou acteur dans leurs prises de parole.

La présidence de la Conférence internationale et les responsables élus veilleront à ce qu'aucun-e orateur-trice ne s'engage dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. Le Bureau de la Conférence, tel qu'il est défini dans le Règlement du Mouvement, applique la même règle aux documents avant d'en autoriser la diffusion.

**La Conférence internationale est différente des autres forums multilatéraux auxquels participent les États :** elle réunit les composantes du Mouvement et les États sur un pied d'égalité (une voix par membre). Son objectif est strictement humanitaire et son Règlement fondé sur les Principes fondamentaux du Mouvement. Les projets de résolutions sont élaborés dans le cadre d'un processus de négociation s'articulant autour de consultations menées par les responsables concernés du CICR et/ou de la Fédération internationale.

#### Langues

Un service d'interprétation simultanée est assuré en **anglais, français, espagnol, arabe et russe** pendant les séances plénières, y compris les séances *Échos de la Conférence*, les commissions et les séances thématiques, et pendant les réunions du Comité de rédaction. Le

choix de proposer un service d'interprétation pour les manifestations parallèles revient à l'organisateur (voir les informations données sur le site Internet).

L'interprétation en chinois sera assurée dans la salle plénière principale (A+D).

#### Droit de parole

Les délégations représentant des membres de la Conférence internationale ont le droit d'intervenir dans toutes les séances de la Conférence.

Les **observateur-trice-s** ne peuvent prendre la parole qu'à l'invitation de la présidence (de la Conférence ou de la commission/séance thématique concernée) et si personne n'y émet pas d'objection.

À l'exception des séances *Échos de la Conférence* (voir ci-dessous), il n'y a **pas de liste préétablie** d'orateur-trice-s pour les séances plénières, les commissions, les séances thématiques ou les manifestations parallèles. Les participant-e-s peuvent manifester leur souhait de prendre la parole en levant la main une fois les débats ouverts par la présidence ou le/la modérateur-trice. Le temps de parole est de **trois minutes au maximum** par délégation et de **cinq minutes au maximum** par groupe de délégations (les délégations au nom desquelles un groupe de délégations s'est exprimé sur un sujet ne pourront pas prendre la parole individuellement sur le même sujet).

#### Documents de travail

Les documents de travail officiels, **notamment les projets de résolution**, ont été approuvés par la Commission permanente et sont disponibles sur la page « [Documents – XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale](#) » du site Internet des réunions statutaires. Les participant-e-s sont invité-e-s à les consulter lors de la préparation de la Conférence.

#### Consensus et modalités de vote

Toutes les délégations membres de la Conférence internationale jouissent d'un même droit de vote, à savoir une voix par délégation (une voix par État, une voix par Société nationale). La Conférence s'efforce d'adopter ses résolutions par consensus, tel qu'il est défini dans le Règlement. **On entend par consensus l'absence de toute objection exprimée par une délégation et présentée par elle comme un obstacle à l'adoption de la résolution en question.** En l'absence d'un consensus, un vote peut être organisé conformément au Règlement du Mouvement, et les résolutions sont ainsi adoptées à la majorité des membres présents et votant.

D'une façon générale, le vote est exprimé à main levée. Le vote a lieu par appel nominal ou au scrutin secret si dix délégations le demandent. Le vote de chaque délégation est exprimé par le/la chef-fe de délégation ou par le/la délégué-e qu'il/elle a désigné-e comme mandataire par procuration (voir section suivante).

Pour de plus amples informations sur les articles des Statuts et du Règlement du Mouvement qui s'appliquent à la Conférence internationale, veuillez consulter la page <https://standcom.ch/statutes-and-rules-of-procedure/>.

### Personnes autorisées à voter

Les votes sont exprimés par le/la chef-fe de délégation dûment inscrit-e de chaque membre de la Conférence internationale.

Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas voter, il/elle délègue son pouvoir à un autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe au présent Guide. Des formulaires de procuration sont également disponibles sur le site Internet de la Conférence.

Pour qu'un formulaire de procuration soit valable, il doit être signé par le/la chef-fe de délégation et transmis à la Fédération internationale par courriel à l'adresse [voting.meeting@ifrc.org](mailto:voting.meeting@ifrc.org), suffisamment longtemps à l'avance pour qu'un identifiant d'électeur et un mot de passe puissent être fournis au mandataire.

### Vote électronique

Un identifiant d'électeur et un mot de passe générés automatiquement seront envoyés aux chef-fe-s de délégation dans deux courriels distincts quelques jours avant la Conférence internationale. À cette fin, il est important que les chef-fe-s de délégation s'inscrivent à la Conférence internationale avec une adresse électronique à laquelle ils pourront recevoir leurs identifiants de vote. Dans le cas où le/la chef-fe de délégation pour la Conférence internationale est également le/la chef-fe de délégation pour l'Assemblée générale et le Conseil des Délégués, il/elle utilisera les mêmes identifiant et mot de passe.

L'identifiant d'électeur et le mot de passe sont indispensables pour se connecter à la plateforme de vote électronique, disponible dans les quatre langues de travail de la Fédération internationale. Aucun nouvel identifiant ne sera attribué pendant la Conférence internationale. Les chef-fe-s de délégation doivent donc veiller à être en possession de leur identifiant et de leur mot de passe avant l'ouverture de la Conférence internationale. Si le/la chef-fe de délégation est le/la même pour toutes les réunions statutaires, il/elle utilisera les mêmes identifiant et mot de passe pour tous les votes.

Si le/la chef-fe de délégation ne reçoit pas son identifiant et/ou son mot de passe, il lui est conseillé de s'assurer que ces courriels ne sont pas traités comme des courriers indésirables (*spams*). Si cette vérification s'avère infructueuse, il/elle peut se présenter au bureau d'information et d'accréditation avant l'ouverture de la Conférence internationale.

Les chef-fe-s de délégation votent au moyen de leur propre dispositif électronique (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) pendant la Conférence internationale. Ils/Elles peuvent également utiliser les tablettes mises à leur disposition en salle plénière à cet effet. De plus amples informations, notamment la date limite d'inscription des électeurs, seront communiquées ultérieurement par courriel et publiées sur le site Internet de la Conférence.

## **Structure de la Conférence internationale**

Le [programme détaillé de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale](#) est disponible sur le site web.

## **Cérémonie et plénière d'ouverture**

*28 octobre, 17 h 00-19 h 00, salles A-D (CICG)*



## Placement

Le placement est officiel avec sièges attribués. Chaque membre de la Conférence, à savoir chaque État et chaque Société nationale, disposent au maximum de deux sièges officiels par délégation. Des places supplémentaires au balcon de la salle D (3<sup>e</sup> étage du CICG) seront disponibles sur la base du premier arrivé, premier servi, pour des délégués supplémentaires.

Lors de la cérémonie et de la plénière d'ouverture, une allocution sera prononcée par la présidente de la Commission permanente et le ministre suisse des Affaires étrangères. Après l'élection des responsables par les membres de la Conférence, la Présidente de la Conférence et les présidentes du CICR et de la Fédération internationale s'adresseront aux membres. La cérémonie comprendra des intermèdes musicaux, une performance immersive faisant entendre des témoignages de volontaires de première ligne et de personnes touchées par des crises humanitaires, ainsi que la lecture des Principes fondamentaux. Une réception offerte par le gouvernement suisse et les autorités locales genevoises au CICG conclura la journée.

Veillez noter qu'il n'y aura pas de service de navettes pour regagner les hôtels.

## Séances plénières

### Placement

Le placement est officiel avec sièges attribués. Les membres de la Conférence disposent de **deux sièges officiels par délégation**, à savoir un siège à la table, avec microphone, et un autre à l'arrière.

#### **a) Séance plénière de lancement** 29 octobre, 9 h 00-9 h 45, salles A et D (CICG)

Les objectifs et l'ordre du jour de la Conférence internationale seront présentés à la séance plénière de lancement. Les organes subsidiaires (à savoir le Comité de rédaction et les trois commissions plénières) seront établis et d'autres questions de procédure seront traitées par la Présidente et le Secrétaire général de la Conférence.

#### **b) Séance plénière de clôture** 31 octobre, 15 h 00-16 h 30, salles A et D (CICG)

La Rapporteuse de la Conférence présentera un rapport détaillé sur la Conférence, et le Président du Comité de rédaction fera rapport sur ses travaux et recommandera l'adoption des résolutions.

## Commissions et séances thématiques

Les commissions sont ouvertes à l'ensemble des participant-e-s de la Conférence. Trois commissions sont consacrées aux trois thèmes principaux de la Conférence :

- Commission I : Instaurer une culture universelle de respect du droit international humanitaire.
- Commission II : Faire face aux besoins et aux risques humanitaires en restant fidèles à nos principes fondamentaux.
- Commission III : Favoriser une action locale durable.

Chaque commission commence par une séance plénière d'introduction d'une heure suivie de quatre séances thématiques d'une heure et demie. Deux de ces séances ont à chaque fois lieu en parallèle, à l'exception des séances thématiques de la Commission III qui auront toutes les quatre lieu en parallèle). Chaque commission se termine par une seconde plénière d'une heure visant à résumer les principaux résultats des séances thématiques.

Les séances thématiques ont lieu sous forme d'ateliers interactifs conçus pour favoriser le dialogue et l'échange d'expériences et d'idées.

Les trois commissions sont présentées sur la page « [Documents – XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale](#) » du site Internet de la Conférence. Les participant-e-s sont invité-e-s à consulter ces descriptifs lors de leur préparation aux séances thématiques.

### **Intervenant-e-s et conférencier-ère-s invité-e-s**

Des informations sur les intervenant-e-s et les conférencier-ère-s invité-e-s pour chaque commission (séances plénières et séances thématiques) seront publiées sur le site Internet avant la Conférence et sur l'application mobile de la Conférence.

### **Calendrier et lieu**

#### Commission I, 29 octobre

Séance plénière d'introduction : 10 h 00-11 h 00, salles A-D (CICG)

Séances thématiques : 11 h 30-13 h 00 ; et 14 h 30-16 h 00, salles A-D (CICG), salle Genève (CCV)

Reprise de la séance plénière : 16 h 30-17 h 30, salles A-D (CICG)

#### Commission II, 30 octobre

Séance plénière d'introduction : 9 h-10 h 00, salles A-D (CICG)

Séances thématiques : 10 h 30-12 h 00 ; et 13 h 30-15 h 00, salles A-D (CICG), salle Genève (CCV)

Reprise de la séance plénière : 15 h 30-16 h 30, salles A-D (CICG)

#### Commission III, 31 octobre

Séance plénière d'introduction : 9 h 00-10 h 00, salles A-D (CICG)

Séances thématiques : 10 h 30-12 h 00, salles A et D (CICG), salles E-F (CICG), salle 4 (CICG),  
salle Genève (CCV)

Reprise de la séance plénière : 13 h 30-14 h 30, salles A-D (CICG)

### **Placement**

Les sièges sont pré-attribués dans les séances plénières des commissions, et chaque délégation dispose au maximum de **deux sièges officiels**.

Dans les séances thématiques, le placement est libre.

## Comité de rédaction

*Du 29 octobre à 10 h 00 au 31 octobre à la pause déjeuner, salles B-C (CICG)*

Le Comité de rédaction est chargé d'examiner et de consolider les projets de résolution présentés à la Conférence pour adoption.

**Les discussions et négociations du Comité de rédaction sont ouvertes aux membres de la Conférence uniquement.** La présidence du Comité de rédaction est responsable de l'organisation des travaux, du respect des procédures et de l'ordre et de l'évolution des débats. Les délégations peuvent prendre la parole à plusieurs reprises, si la présidence le juge opportun et selon le temps imparti. La présidence s'efforce de finaliser les documents officiels pour adoption par consensus. Les règles de la Conférence s'appliquent au Comité de rédaction. Les orateur-trice-s ne peuvent s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique.

Les documents finalisés par le Comité de rédaction seront présentés par sa présidence à la séance plénière de clôture, le 31 octobre, pour adoption dans les langues de travail de la Conférence (anglais, français, espagnol et arabe), dans le cadre du rapport sur les travaux du Comité de rédaction adressé à la Conférence.

## Échos de la Conférence pour le procès-verbal

*29 octobre, 10 h 00-18 h 00*

*30 octobre, 9 h 00-16 h 30, salles E-F (CICG)*

Cette séance consiste à offrir un espace aux membres et aux observateur-trice-s pour qu'ils élaborent des déclarations officielles sur les thèmes de la Conférence. Il s'agit d'une séance plénière officielle, et les déclarations prononcées figureront mot pour mot dans le procès-verbal de la Conférence. Les déclarations peuvent être faites dans les langues de la Conférence, à savoir l'anglais, le français, l'espagnol, l'arabe et le russe. Un service d'interprétation simultanée est assuré. L'ensemble des participant-e-s à la Conférence peut formuler des déclarations, y compris les observateur-trice-s.

Les orateur-trice-s se placent à un pupitre à l'avant de la salle. Ils/Elles sont prié-e-s d'**arriver 15 minutes avant l'heure de passage qui leur aura été attribuée** et qui leur sera communiquée à l'avance dans la liste des orateur-trice-s disponible en ligne et au centre de conférences.

### Liste des orateur-trice-s

Les délégations qui souhaitent prendre la parole au cours de cette séance sont priées de s'inscrire à l'avance pour obtenir un créneau horaire. Pour ce faire, il convient de remplir un formulaire d'inscription en ligne. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

La liste des orateur-trice-s sera disponible le 23 octobre au centre de conférences et en ligne et sera mise à jour régulièrement.

### Procédure

La séance *Échos de la conférence pour le procès-verbal* est présidée par la présidence ou la vice-présidence de la Conférence internationale.

Le temps de parole est de **trois minutes au maximum** par délégation et de **cinq minutes au maximum** par groupe de délégations.

Pour faciliter l'interprétation, il est recommandé aux orateur-trice-s de transmettre leur déclaration écrite sur papier ou d'en envoyer un exemplaire au format électronique à l'adresse [conference@rcrcconference.org](mailto:conference@rcrcconference.org) au moins 30 minutes avant l'heure de passage qui leur aura été attribuée. Le contenu enregistré correspondra à celui de la déclaration prononcée.

### **Placement**

Le placement est libre. Des plaques d'identification par délégation seront disponibles à l'entrée de la salle de réunion afin que les membres puissent les prendre avec eux dans la salle. La salle peut accueillir jusqu'à 120 personnes.

### **Manifestations parallèles**

Au total, 28 manifestations parallèles sont organisées tout au long de la Conférence. Elles sont l'occasion d'échanges informels sur des sujets liés aux thèmes et aux objectifs de la Conférence. Elles font partie intégrante du programme mais ne sont pas inscrites à l'ordre du jour officiel. Les manifestations parallèles sont placées sous la responsabilité de leur organisateur.

Des documents regroupant une description de chaque manifestation sont en cours de publication. Dans l'intervalle, le programme des manifestations parallèles (présentant l'intitulé, l'organisateur et l'horaire) est disponible à l'adresse [Manifestations parallèles – Réunions statutaires \(rcrcconference.org\)](#).

Si vous souhaitez prendre contact avec l'organisateur d'une manifestation parallèle spécifique, vous pouvez le faire directement si vous connaissez ses coordonnées ou écrire à [conferences@rcrcconference.org](mailto:conferences@rcrcconference.org).

### **Engagements**

Outre le fait que les participant-e-s examinent les résolutions soumises pour adoption à la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale, ils/elles sont invité-e-s à prendre des **engagements** pour la période 2024-2028, et ce sur une base volontaire, à titre individuel ou collectif.

Des modèles d'engagement relatifs aux thèmes de la Conférence sont disponibles sur la page [Engagement](#) du site Internet de la Conférence. Ces modèles peuvent être adaptés en fonction des contextes, des intérêts et des capacités des signataires.

En plus des engagements élaborés par des participant-e-s de leur propre initiative, plusieurs **engagements ouverts** sont présentés pour examen avant et pendant la Conférence. Les membres peuvent s'inscrire à des engagements ouverts en ligne sur la page « [Rechercher un engagement ou un rapport](#) » du site Internet de la Conférence.

Un **stand des engagements** est tenu pendant toute la durée de la Conférence. Les membres peuvent venir y poser des questions et soumettre leur(s) engagement(s). Le stand est également ouvert pour les Sociétés nationales pendant le Conseil des Délégués. Si vous souhaitez organiser une signature publique au stand pour l'un quelconque des engagements, veuillez en faire la demande avant la Conférence à l'adresse [conferences@rcrcconference.org](mailto:conferences@rcrcconference.org), ou pendant la Conférence directement au stand des engagements.

Les participant-e-s peuvent également soumettre des engagements après la Conférence dans la [base de données en ligne](#), disponible jusqu'au **30 juin 2025** et signer des engagements ouverts jusqu'au **31 décembre 2025**.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les [Lignes directrices relatives aux engagements](#).

## **Élection des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La Commission permanente est « le mandataire de la Conférence internationale entre deux Conférences pour exercer les attributions mentionnées à l'article 18 des Statuts du Mouvement ».

### **Composition de la Commission permanente**

La Commission permanente comprend neuf membres :

- a) cinq représentant-e-s de Sociétés nationales différentes, qui sont *élu-e-s à titre personnel* par la Conférence internationale ;
- b) deux représentants du CICR, dont la présidence ;
- c) deux représentants de la Fédération internationale, dont la présidence.

### **Désignation des candidat-e-s**

Des informations sur la désignation des candidat-e-s, notamment le formulaire de candidature et ses annexes, les Lignes directrices relatives aux candidats à l'élection à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adoptées par le Conseil des Délégués en 2019 (Résolution 4), ainsi que la liste des candidat-e-s sont disponibles sur le site Internet de la Conférence à l'adresse [Élection de la Commission permanente – Réunions statutaires \(rcrcconference.org\)](#).

Toutes les candidatures soumises avant la Conférence seront publiées en anglais, arabe, espagnol et français sur le [site Internet de la Conférence](#).

Les candidatures accompagnées du CV des candidat-e-s peuvent être transmises dans une enveloppe scellée à la présidence du Bureau de la Conférence au plus tard 48 heures avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle l'élection aura lieu, soit **en principe le 30 octobre 2024 à 16 h 45**. Le Bureau diffusera les CV de l'ensemble des candidat-e-s 24 heures avant l'élection.

## **Rencontre avec les candidat-e-s**

Une **réunion informelle** avec les candidat-e-s en lice à l'élection à la Commission permanente est prévue mardi 29 octobre 2024, à 17 h 45, en salle A au CICG.

## **Procédure de vote**

La Conférence internationale élit à titre personnel les membres de la Commission permanente mentionnés à l'article 17, alinéa 1 a) des Statuts; elle tient compte de leurs **qualités personnelles ainsi que du principe d'une répartition géographique équitable**. En outre, les délégué-e-s sont vivement encouragé-e-s à respecter un juste équilibre entre hommes et femmes.

Les membres de la Commission permanente sont élu-e-s au scrutin secret par les membres de la Conférence. L'élection aura lieu au moyen d'une plate-forme de vote électronique le mercredi 30 octobre au cours de la séance plénière de la journée, qui débutera à 16 h 45. Le vote commencera immédiatement après l'appel nominal, qui déterminera la majorité absolue requise au premier tour de scrutin.

Si cinq candidat-e-s obtiennent la majorité absolue au premier tour de scrutin, ils/elles sont déclaré-e-s élu-e-s. Si moins de cinq candidat-e-s obtiennent la majorité absolue au premier tour de scrutin, un second tour est organisé, et le/la ou les candidat-e-s ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont déclaré-e-s élu-e-s.

## **Personnes autorisées à voter**

Les votes sont exprimés par le/la chef-fe de délégation dûment inscrit-e de chaque Société nationale, des États parties aux Conventions de Genève, du CICR et de la Fédération internationale aux fins de la Conférence internationale.

Si le/la chef-fe de délégation ne peut pas voter, il/elle délègue son pouvoir à un autre membre de la délégation au moyen du formulaire de procuration en annexe au présent Guide. Des formulaires de procuration sont également disponibles sur le site Internet de la Conférence.

Pour qu'un formulaire de procuration soit valable, il doit être signé par le/la chef-fe de délégation et transmis à la Fédération internationale par courriel à l'adresse [voting.meeting@ifrc.org](mailto:voting.meeting@ifrc.org), suffisamment longtemps à l'avance pour annuler l'identifiant d'électeur et le mot de passe initialement attribués et en fournir de nouveaux.

## **Vote électronique**

Un identifiant d'électeur et un mot de passe générés automatiquement seront envoyés aux chef-fe-s de délégation dans deux courriels distincts quelques jours avant les réunions statutaires. À cette fin, il est important que les chef-fe-s de délégation s'inscrivent à la Conférence internationale avec une adresse électronique à laquelle ils pourront recevoir leurs identifiants de vote. Dans le cas où le/la chef-fe de délégation pour la Conférence internationale est également le/la chef-fe de délégation pour l'Assemblée générale et le Conseil des Délégués, il/elle utilisera les mêmes identifiant et mot de passe.

L'identifiant d'électeur et le mot de passe sont indispensables pour se connecter à la plate-forme de vote électronique, accessible dans les quatre langues de travail de la Fédération

internationale. Aucun nouvel identifiant ne sera distribué pendant la Conférence internationale. Les chef-fe-s de délégation doivent donc veiller à être en possession de leur identifiant et de leur mot de passe avant l'ouverture de la Conférence internationale.

Si le/la chef-fe de délégation ne reçoit pas son identifiant et/ou son mot de passe, il lui est conseillé de s'assurer que ces courriels ne sont pas traités comme des courriers indésirables (*spams*). Si cette vérification s'avère infructueuse, il/elle peut se présenter au bureau d'information et d'accréditation avant l'ouverture de la Conférence internationale.

Les chef-fe-s de délégation votent au scrutin secret au moyen de leur propre dispositif électronique (téléphone mobile, tablette ou ordinateur) pendant les réunions statutaires. Ils/Elles peuvent également utiliser les tablettes mises à leur disposition en salle plénière à cet effet. De plus amples informations, notamment la date limite d'inscription des électeurs, seront communiquées ultérieurement par courriel et publiées sur le site Internet de la Conférence.

### **Renseignements complémentaires**

Veuillez soumettre toute demande de renseignement au secrétariat de la Commission permanente à l'adresse : [contact@standcom.ch](mailto:contact@standcom.ch).

### **Cérémonie de clôture**

*31 octobre, après la dernière séance plénière, salles A et D (CICG)*

La cérémonie de clôture aura lieu le 31 octobre. Cette cérémonie est l'occasion de mettre en avant et de remercier les bénévoles qui auront contribué au bon déroulement des réunions statutaires.

## Expositions et Village humanitaire

### Au Centre de conférences

*Du 22 au 31 octobre, rez-de-chaussée et niveau 1 (CICG)*

Des installations interactives apportent une dimension artistique à la Conférence internationale. Elles montrent la réalité de l'action humanitaire aux participant-e-s et les encouragent à sortir de leur zone de confort.

Différents projets – expériences participatives, contenus audiovisuels interactifs et autres – sont exposés dans des espaces dédiés.

Des espaces d'exposition sont mis à disposition du CICR et de la Fédération internationale au rez-de-chaussée et au niveau 1.

La carte et le descriptif des espaces d'exposition sont disponibles sur le site Internet.

### Espaces de réseautage

L'espace étant limité, il n'est pas possible d'attribuer des salles ou des bureaux spécifiques aux fins de réunions bilatérales. Toutefois, plusieurs espaces de réseautage ouverts seront mis en place à cette fin sur le lieu des réunions.

### Village humanitaire

*22-31 octobre, niveaux -1 et 2 (CICG)*

Le Village humanitaire est un espace multimédia interactif à l'intérieur du centre de conférences, qui vise à apporter un caractère concret, expérimental et participatif à la Conférence. Dans une atmosphère chaleureuse et animée, les participant-e-s peuvent explorer et tester de nouvelles idées, échanger des connaissances et des expériences et trouver de nouveaux moyens pour relever les défis humanitaires.

Le Village Humanitaire et son large rayon de stands d'exposition sont ouverts pendant toute la période de réunion, du 22 au 31 octobre. L'objectif principal est d'encourager les partenariats et de fournir un espace aux participant-e-s afin qu'ils présentent leurs actions, échangent des vues et élargissent leurs réseaux. Les thèmes traités sur les stands sont liés aux thèmes de la Conférence internationale et doivent être conformes aux Principes fondamentaux du Mouvement.

Le centre de conférences abrite 33 stands.



## Sentier humanitaire

26 octobre, Genève



Découvrez l'incroyable histoire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a commencé ici même, à Genève !

Deux visites guidées à pied sont proposées aux participant-e-s. Les places étant limitées, nous vous recommandons de vous inscrire avant le **15 octobre** au moyen du [formulaire d'inscription en ligne](#).

- 22 et 26 octobre : promenade de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec visite du siège et du parc de la Fédération internationale puis du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- 26 octobre uniquement : parcours humanitaire au cœur de la Vieille ville, qui retrace les origines de l'action et du droit humanitaires dans le centre historique de Genève ; des bâtiments historiques seront spécialement ouverts pour l'occasion.

Les deux parcours du Sentier humanitaire peuvent également être effectués individuellement à tout moment au moyen de la carte numérique disponible sur [www.humanitariantrail.ch](http://www.humanitariantrail.ch).

## Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le [Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) offre généreusement l'accès à ses expositions aux participant-e-s de la Conférence arborant le badge des réunions statutaires. Adresse : avenue de la Paix 17, 1202 Genève.

## Application mobile

Une application mobile permet aux participant-e-s de recevoir des informations, des notifications et des alertes.

L'application propose les fonctionnalités suivantes :

- Flux d'activité (page d'accueil) : programme à jour et annonces dans un fil d'informations unique.
- Annonces : messages en mode application à l'ensemble des participant-e-s.
- Horaires : liste des séances et des manifestations avec descriptif détaillé.
- Documents : liens vers tous les documents officiels.
- Plans : cartes interactives pour situer les salles.
- Stand d'informations : permet de partager des informations utiles (logistique, cartes, services, codes Wi-Fi, objets trouvés et transports).
- Galerie : photos des événements et des travaux publiées quotidiennement.
- Bulletin quotidien : résumé des travaux de la journée.

Se connecter à l'application mobile : l'application « RCRC24 » sera disponible en téléchargement sur votre téléphone portable à partir de Google/Apple Store une semaine avant le début des réunions. Le nom d'utilisateur correspond à l'adresse de courriel de votre inscription et le mot de passe au numéro de confirmation que vous avez reçu. Veuillez noter que le mot de passe ne doit être saisi que lors de la première connexion.

## Médias

Les correspondant-e-s de presse basé-e-s à Genève invité-e-s qui souhaitent assister aux manifestations ou s'entretenir avec un-e délégué-e sont tenu-e-s de s'inscrire pour obtenir une accréditation. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **jeudi 17 octobre 2024, 17 h 00 HEC**.

Les médias accrédités pourront assister à la Conférence internationale, mais n'auront pas accès aux discussions du **Comité de rédaction**.

### Presse rapprochée

Les délégations peuvent se rendre aux réunions statutaires accompagnées de leurs propres journalistes. Les journalistes s'inscrivent séparément pour obtenir l'accréditation. Une fois cette démarche accomplie, ils bénéficient du même accès que les autres journalistes. Le cas échéant, il incombe aux journalistes d'effectuer eux-mêmes leur demande de visa pour la Suisse. Les Sociétés nationales qui souhaitent venir accompagnées de journalistes ou organiser une interview sont priées de contacter [media@ifrc.org](mailto:media@ifrc.org).

### Accréditation

Veuillez envoyer votre demande d'accréditation et d'inscription à l'adresse [media@ifrc.org](mailto:media@ifrc.org), en indiquant les informations suivantes pour le(s) journaliste(s) concerné(s) :

- Nom complet du/de la journaliste (nom figurant sur la pièce d'identité).
- Adresse de courrier électronique.

- Numéro de téléphone mobile.
- Nom du média.
- Les journalistes de médias basés à Genève sont tenus d'envoyer une copie numérisée de leur carte de presse accréditée par l'ONU.
- Les délégations sont tenues d'envoyer une copie numérisée de la carte de presse ou certification nationale du/des journaliste(s) qui les accompagne(nt) et une copie de la page de son/leur passeport contenant ses/leurs informations personnelles.

À leur arrivée au CICG, tous les membres des médias doivent s'annoncer au bureau d'inscription pour obtenir leur badge. Le bureau d'inscription aux réunions statutaires sera clairement indiqué. Les journalistes seront en permanence accompagnés par un membre de l'équipe de presse de la Fédération internationale ou du CICR.

#### Communication médiatique proactive

En plus d'inviter des médias genevois aux réunions statutaires, les équipes de communication de la Fédération internationale et du CICR utilisent différents moyens pour atteindre les médias mondiaux – communiqués de presse en différentes langues, publications sur les réseaux sociaux et séances d'information sur les principaux thèmes et sujets traités, en fonction du contexte international.

Toutes les demandes d'interview ou d'information sur les réunions doivent être transmises aux équipes des médias de la Fédération internationale ([media@ifrc.org](mailto:media@ifrc.org)) ou du CICR ([press@icrc.org](mailto:press@icrc.org)).

## Réseaux sociaux

Les délégué-e-s présent-e-s aux réunions statutaires sont encouragé-e-s à utiliser les réseaux sociaux pour contribuer au débat mondial sur les grands thèmes des réunions. La Conférence internationale est un cadre apolitique unique en son genre qui réunit des États et des acteurs humanitaires sur un pied d'égalité pour discuter et débattre de questions d'ordre purement humanitaire. Compte tenu du monde très polarisé et imprévisible dans lequel nous vivons, la Conférence internationale constitue une occasion essentielle de réaffirmer l'importance de l'action humanitaire fondée sur des principes, et plus particulièrement sur les Principes fondamentaux du Mouvement – notamment les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance –, pour garantir des interventions humanitaires efficaces. Nous devons faire en sorte que la Conférence revête avant tout un caractère humanitaire et veiller à ce que ni le Mouvement ni les réunions elles-mêmes ne soient exploités à des fins politiques. La Conférence internationale offre une occasion unique de rappeler aux parties prenantes combien il est nécessaire de préserver l'espace humanitaire indispensable pour fournir protection et assistance aux personnes qui en ont besoin.

#### Publications et tweets

Voici quelques conseils et suggestions pour associer vos réseaux en ligne au dialogue mondial sur les réunions statutaires :

- Incluez le hashtag officiel des réunions statutaires de 2024 **#RCRC24** dans tous les contenus que vous publiez sur les réseaux sociaux.
- Concentrez-vous sur les questions et les thèmes présentant un intérêt dans votre contexte et pour vos communautés en ligne.
- Mettez en avant les déclarations et les publications des personnes qui vous inspirent ainsi que des récits motivants en lien avec les thèmes, plutôt que la structure des réunions ou simplement le fait qu'elles ont lieu.
- Privilégiez les contenus courts et concentrez-vous sur vos messages clés ; nous vous recommandons entre trois et cinq messages.
- Avant votre arrivée, nous vous recommandons de sélectionner quelques images et une ou deux vidéos présentant les activités de votre Société nationale dans les communautés vulnérables ; des contenus visuels puissants contribueront à renforcer vos messages.
- Si vous faites des vidéos, pensez à véhiculer une image positive et dynamique afin d'augmenter le nombre de vues.
- Suivez les comptes officiels de la [Fédération internationale](#) et du [CICR](#) sur les réseaux sociaux ; aimez, commentez, partagez des publications.
- Associez des membres de vos réseaux aux discussions sur les grands défis humanitaires et les possibilités offertes dans ce domaine.
- Publiez des informations sur l'action de votre Société nationale et les questions humanitaires dans votre région.
- Mettez en avant les plates-formes de réseaux sociaux de votre Société nationale et encouragez les gens à vous suivre.
- Dirigez les gens vers le [site Internet officiel](#) des réunions statutaires pour en apprendre davantage sur leur contenu ou vers des articles sur les sites de la [Fédération internationale](#) et du [CICR](#).

### Connexion Internet

Un accès à Internet sans fil est disponible pendant toute la durée des réunions statutaires. Les délégué-e-s peuvent se connecter à Internet depuis leur propre ordinateur ou appareil mobile, ou utiliser les postes informatiques à disposition.

## Informations pratiques

### Lieu des réunions

L'Assemblée générale de la Fédération internationale le Conseil des Délégués et la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale se tiennent au Centre international de conférences de Genève (CICG), situé 17 rue de Varembe, à Genève (Suisse), et au Centre de conférence de Varembe (CCV), qui se trouve en face. Le CICG est gracieusement mis à disposition par la Confédération suisse.

### Salles de réunion

Les lieux des différentes manifestations sont indiqués sur le programme officiel. Ils sont soumis à modification, c'est pourquoi nous vous recommandons de consulter les écrans dans le hall d'entrée du CICG et l'application mobile pour tout changement de dernière minute.

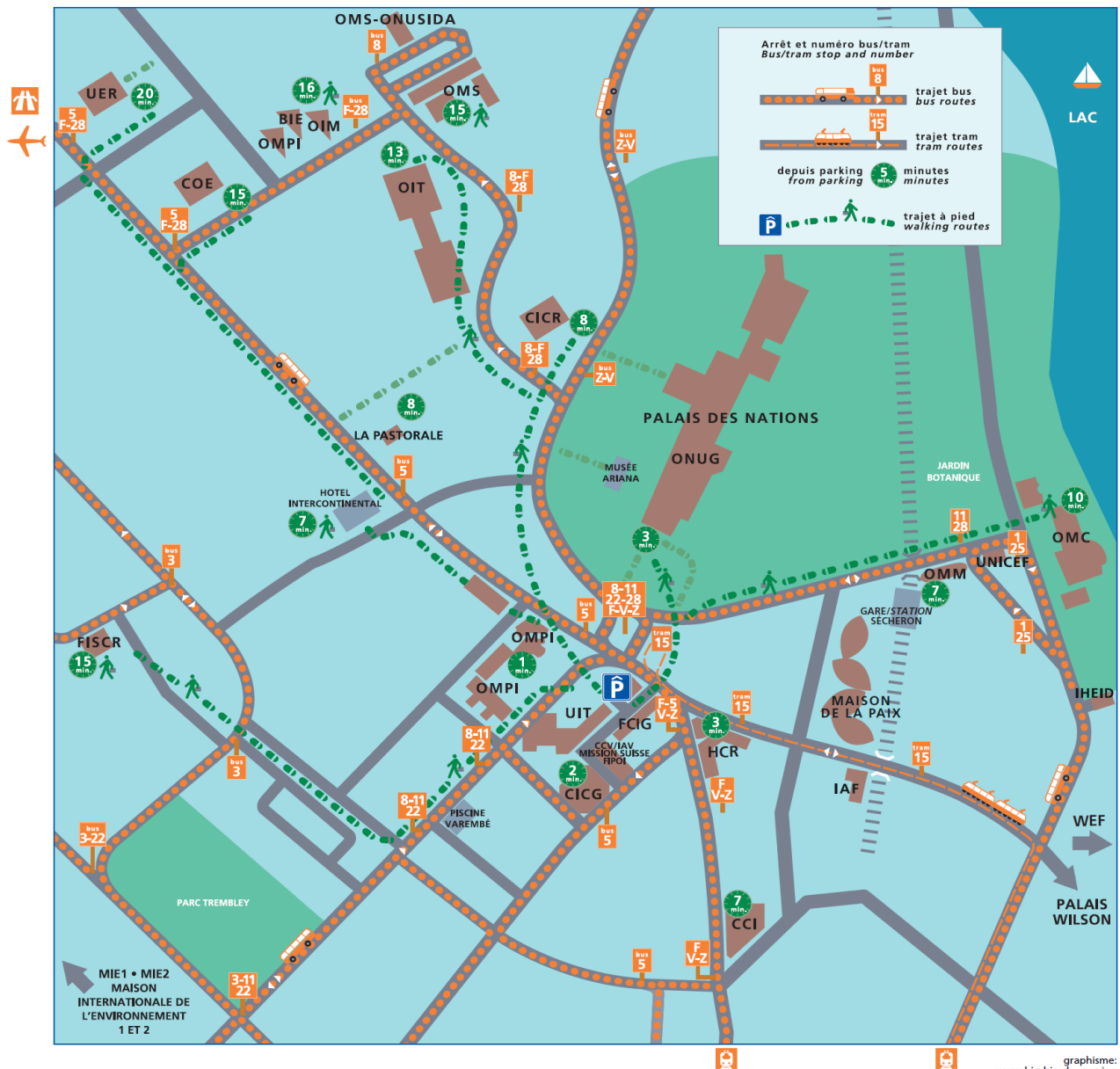
Un plan indiquant les salles de réunion, les ascenseurs et les toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite sera distribué au comptoir d'information et d'accréditation. Des places accessibles en fauteuil roulant sont disponibles uniquement dans certaines salles.

Pour les intervenant-e-s et les orateur-trice-s à mobilité réduite, une rampe ou un élévateur est installé dans les salles de réunion plénière pour accéder à l'estrade/au pupitre. Les demandes de places accessibles en fauteuil roulant et de rampe/élévateur doivent être envoyées à [event.support@ifrc.org](mailto:event.support@ifrc.org) ou présentées au comptoir d'information et d'accréditation au plus tard un jour avant la séance concernée.

Nous vous informons que le CICG et le CCV sont des lieux non-fumeur.

Le CICG et le CCV n'autorisent pas l'introduction de nourriture et de boissons (à l'exception de l'eau) dans ses salles de réunion. Il est demandé aux participant-e-s de respecter cette consigne.

## Plan du quartier du CICG



28 ◀ CICR, OIT, OIM-BIE, COE, UER  
ICRC, ILO, IOM-IBE, WCC

8 ◀ CICR, OIT, OMS  
ICRC, ILO, WHO

5 ▶ La Pastorale, COE, UER  
La Pastorale, WCC, EBU

F ou/ou VZ ou/ou 5  
CCI  
ITC

11 ou/ou 22, puis/then 3 ◀ FISCR

22 ▶ MIE1, MIE2  
IFRC, IEH1, IEH2

tram 15 ▶ IAF

graphisme:  
www.bip-bip.ch - Genève  
août 2015

## Transports

### Transferts et comptoir d'accueil à l'aéroport de Genève

Un service de transport est mis en place entre l'aéroport et les hôtels recommandés dans la note d'informations pratiques. Si vous souhaitez utiliser ce service, veuillez vérifier que vous êtes enregistré-e dans le système d'inscription en ligne CVENT et que vous avez saisi toutes les informations nécessaires concernant votre vol et votre heure d'arrivée.

Un comptoir d'accueil est ouvert de 7 heures à minuit dans le hall d'arrivée principal de l'aéroport (à côté du comptoir d'information) du 20 au 27 octobre et de 7 heures à 14 heures le 28 octobre. Une équipe de bénévoles se fera un plaisir de répondre à vos questions. Veuillez vérifier auprès d'eux que votre transfert est bien organisé.

### Rejoindre le Centre international de conférences de Genève (CICG)

Veuillez noter qu'aucun service de navettes n'est assuré entre les hôtels et le CICG. Dans le cadre d'efforts éco-responsables, les participant-e-s aux réunions statutaires sont encouragé-e-s à utiliser le système (très performant) de transports publics de Genève et sa région pour se déplacer. Les transports publics comprennent des autobus, des tramways et des trains.

#### Rejoindre le CICG en transports publics

Depuis la gare Cornavin (gare principale)	Depuis l'Aéroport international de Genève
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Bus n° 5</b> (direction Thônex-Vallard) : arrêt « Vermont »</li> <li>▪ <b>Bus n° 8</b> (direction OMS) : arrêt « Nations »</li> <li>▪ <b>Tram n° 15</b> (direction Nations) : arrêt « Nations »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Bus n° 5</b> (direction Thônex-Vallard) : arrêt « Vermont »</li> <li>▪ <b>Bus n° 28</b> (direction Jardin botanique) : arrêt « Nations »</li> </ul>

Tous les hôtels de Genève fournissent à leurs client-e-s un passe gratuit pour l'ensemble des transports publics durant tout leur séjour. Vous le recevrez par courriel quelques jours avant votre arrivée, sinon veuillez le demander à la réception de votre hôtel. Des informations et des plans sont disponibles au comptoir d'information et d'accréditation du CICG et sur le [site Internet des Transports publics genevois](#) (TPG).

Les autobus et les tramways publics de Genève sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les arrêts les plus proches du CICG (à environ 300 mètres) sont « Nations » et « Vermont ».

#### Rejoindre le CICG en taxi

Le tarif des courses est calculé selon le taximètre dans les véhicules (prise en charge minimum : 6,30 francs suisses ; kilomètre supplémentaire : 3,20 francs en journée et 3,80 en soirée, le dimanche et les jours fériés, en dehors de Genève ou pour un nombre de passagers supérieur ou égal à quatre). Une course entre un hôtel situé au bord du lac (quartier des Pâquis) et le CICG coûte environ 20 francs, et entre un hôtel à proximité de l'aéroport et le CICG environ 30 francs. Le temps d'attente est facturé 60 francs par heure, les bagages de petite taille 1,50 francs et les bagages plus volumineux 3 francs (par bagage). Pour commander un taxi, veuillez composer le +41 (0)22 331 41 33 ou le +41 (0)22 320 22 02, ou vous présenter à une station de taxis.

## Accès au CICG et sécurité

Pour des raisons de sécurité, l'accès au CICG est limité aux participant-e-s aux réunions du Mouvement du 22 au 31 octobre 2024. Il est strictement interdit de garer des véhicules sur l'esplanade devant l'entrée du bâtiment. Les voitures avec chauffeur doivent quitter l'esplanade une fois les passagers déposés.

L'accès au centre de conférences est limité aux participant-e-s inscrits et munis d'un badge personnel. L'ensemble des participant-e-s doivent être inscrit-e-s sur le site officiel d'inscription Cvent. Le badge donnera accès à toutes les salles du centre de conférences.

**Il est rappelé aux représentant-e-s des États que les badges de l'ONU ne sont pas valables.**

L'accès au bâtiment est contrôlé par une équipe de sécurité. Il est rappelé à l'ensemble des participant-e-s qu'une politique d'interdiction des armes est appliquée.

Un vestiaire non surveillé est mis en place au CICG. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de la perte ou du vol d'objets de valeur. Nous vous prions de ne pas apporter de bagages au CICG, aucun espace n'étant prévu pour les entreposer.

Pour toute question relative à la sécurité, veuillez vous adresser à M. Lars Tangen, chef de la sécurité, joignable 24 heures sur 24 au numéro de mobile suivant : +41 79 217 33 71.

La Suisse est considérée comme l'un des pays les plus sûrs d'Europe. Néanmoins, le taux de criminalité à Genève est en hausse, et les vols à la tire et à l'arraché sont de plus en plus fréquents dans les transports publics, dans les centres commerciaux, aux arrêts de bus, dans les gares, les restaurants, etc. Nous vous recommandons donc vivement de porter une attention particulière à vos effets personnels. N'ayez jamais sur vous de grosses sommes d'argent et, si possible, laissez vos objets de valeur (bijoux, papiers d'identité, cartes de crédit, billets de voyage, etc.) dans le coffre-fort de votre chambre d'hôtel.

## Inscription sur place et badges d'accès

Toute personne pénétrant dans l'enceinte du CICG doit impérativement arborer un badge avec photo émis par les organisateurs des réunions. Il est demandé de ne pas quitter son badge une fois dans le bâtiment afin de faciliter à la fois les contrôles de sécurité et les échanges entre participant-e-s. Si vous perdez votre badge, veuillez le signaler immédiatement à l'accueil.

Afin d'éviter les longues files d'attente à l'entrée du CICG, veuillez à vous inscrire et à venir retirer votre badge si possible avant le début de l'Assemblée générale de la Fédération internationale (22 octobre) ou de la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale (28 octobre). Vous pouvez vous inscrire et retirer votre badge aux points d'inscription suivants, ouverts aux horaires indiqués :

- **10 octobre**            10 h 00-16 h 00, Secrétariat de la Fédération internationale (17 chemin des Crêts)
- **11 octobre**            10 h 00-17 h 00, Secrétariat de la Fédération internationale (17 chemin des Crêts)



- **22 octobre** 7 h 30-18 h 00, CICG (17 rue de Varembe)
- **23 octobre** 7 h 30-18 h 00, CICG (17 rue de Varembe)
- **24-25 octobre** 7 h 30-18 h 00, CICG (17 rue de Varembe)
- **27 octobre** 7 h 30-18 h 00, CICG (17 rue de Varembe)
- **28 octobre** 7 h 30-20 h 00, CICG (17 rue de Varembe)
- **29 octobre** 7 h 30-20 h 00, CICG (17 rue de Varembe)
- **30-31 octobre** 7 h 30-18 h 00, CICG (17 rue de Varembe)

*Il est demandé aux participant-e-s de venir retirer leur badge en personne (photo prise sur place) et de présenter une pièce d'identité (document officiel) avec photo.*

### **Diffusion des documents**

Les documents de travail officiels pour les trois réunions sont disponibles sur FedNet pour l'Assemblée générale de la Fédération internationale : [Assemblée générale 2024 – Documents officiels](#) et sur le site Internet [www.rcrcconference.org/fr](http://www.rcrcconference.org/fr) pour le Conseil des Délégués et la Conférence internationale. Veuillez noter que, conformément à notre engagement de faire de ces réunions statutaires une manifestation éco-responsable, aucune liasse de documents imprimés n'est distribuée sur place. Nous vous invitons à apporter tout document imprimé qui vous semblera utile.

Tous les nouveaux documents sont distribués dans les salles de réunion et déposés dans des casiers attribués aux délégations dans les langues de travail des réunions.

Votre langue de prédilection est indiquée sur votre badge selon le code couleur suivant : rouge = anglais ; bleu = français ; jaune = espagnol ; vert = arabe.

### **Accessibilité**

Nous nous engageons à aider toutes les personnes en situation de handicap à participer aux réunions statutaires, y compris en leur fournissant une aide financière si nécessaire. Pour tout service spécifique en matière d'accessibilité – interprétation en langue des signes, présentation des documents officiels sous une forme accessible ou aide à la mobilité –, veuillez contacter l'équipe responsable de l'organisation à l'avance, afin que vos besoins soient pris en charge de façon adaptée.

Pour garantir une expérience pleinement inclusive, des personnes-ressources sont présentes tout au long de l'événement pour fournir des renseignements en matière d'accessibilité, indiquer les zones accessibles à toutes les personnes et distribuer les supports de communication inclusifs pour les réunions statutaires et le Sentier humanitaire. Ces personnes-ressources sont là pour répondre à toute question en matière d'accessibilité et veiller à ce que les réunions se déroulent de façon sûre, inclusive et accessible.

Toute demande de service d'accessibilité – transfert depuis/vers l'aéroport, assistance ou autre – doit être soumise à [event.support@ifrc.org](mailto:event.support@ifrc.org) dans les meilleurs délais.

## Réunions éco-responsables

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est conscient de l'empreinte écologique que laissent ses grandes réunions, notamment en termes d'émissions carbone, d'utilisation de ressources et de production de déchets. Conformément au deuxième engagement de la [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#), le Mouvement s'engage à réduire en permanence l'impact environnemental de ses réunions et à donner l'exemple aux autres acteurs du secteur.

## Connexion Wi-Fi

Un accès à Internet sans fil est disponible pour les participant-e-s utilisant leur propre ordinateur portable au CICG.

Nom du réseau Wi-Fi : **RCRC24**

Mot de passe : **welcome24**

## Restauration

Aucun service de restauration ou de collation n'est assuré par les organisateurs durant les réunions. Le CICG possède un restaurant en self-service au premier étage, ouvert de 11 h 30 à 14 h 30. Un snack proposant de la petite restauration est également ouvert au rez-de-chaussée de 7 h 00 à 18 h 00.

Veillez noter que la nourriture et les boissons ne peuvent être consommées que dans les zones prévues à cet effet. Aucun aliment et boisson (à l'exception de l'eau fournie par le CICG) n'est toléré dans les salles de réunion et les bureaux.

## Souvenirs

Au rez-de-chaussée, un stand de souvenirs propose un large choix d'articles à la vente. N'hésitez pas à aller y jeter un coup d'œil !

## Centre d'affaires (*Business Centre*)

Des ordinateurs avec accès gratuit et illimité à Internet sont à votre disposition au centre d'affaires (niveau -1). Par courtoisie pour les autres utilisateur-trice-s, l'utilisation des postes est limitée à 20 minutes par personne.

## Service d'assistance

Les délégué-e-s qui ont besoin d'aide pour leur réservation d'hôtel, leur visa ou leur inscription sur la plate-forme CVENT peuvent contacter l'équipe d'assistance par courrier électronique à l'adresse : [event.support@ifrc.org](mailto:event.support@ifrc.org).

## Aspects financiers

Les Sociétés nationales ayant droit à une assistance relative aux déplacements sont priées de se présenter auprès de Mme Tricia Baglione au bureau -115/-116 (niveau -1), de 9 h 30 à 16 h 00, du 22 au 25 octobre puis du 28 au 31 octobre. Les Sociétés nationales faisant une demande de contributions statutaires et qui souhaitent s'entretenir avec la présidence de la Commission des

finances sont priées de se présenter auprès de M. Hrant Sahakyan au bureau 112 (niveau -1) durant l'Assemblée générale, du 23 au 25 octobre.

### **Assurance**

Les participant-e-s doivent avoir une couverture d'assurance maladie et accidents valable en Suisse. Il est également recommandé que l'ensemble des délégué-e-s aient contracté une assurance voyage.

### **Premiers secours**

Un poste de premiers secours est installé à l'infirmerie, au niveau -1 du CICG, à côté du centre d'affaires. Veuillez composer le 9302 depuis un poste interne du CICG ou le +41 (0)22 791 93 02 depuis un mobile. Signalez toute urgence médicale à l'infirmerie afin que les premiers soins puissent être prodigués dans les meilleurs délais. Si nécessaire, la personne sera transférée vers une structure médicale locale plus adaptée.

### **Espace de prière**

Un espace de prière est mis en disposition au niveau -1. Nous vous invitons à faire preuve de respect et à maintenir le calme.

### **Informations générales sur Genève**

**Climat** Fin octobre, les températures varient généralement entre 7 °C et 15 °C la journée. Il est recommandé de prendre des vêtements chauds, des chaussures confortables et un parapluie.

**Électricité** La tension en Suisse, comme dans la plupart des pays d'Europe, est de 230 V / 50 Hz. Les prises utilisées sont de type C (deux broches rondes) et de type J (trois broches rondes).

**Langues** Français (autres langues parlées : anglais et allemand).

**Devise** Franc suisse (CHF) : 1 franc équivaut à 100 centimes de franc.

**Fuseau horaire** De fin mars à fin octobre (le 27 octobre en 2024), le pays est à l'heure d'été (HEC + 1 heure). À partir du 27 octobre, l'heure d'Europe centrale (HEC) s'applique.

**Politique en matière de tabac** Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010, l'usage du tabac est interdit en Suisse dans tous les lieux publics clos et dans tous les espaces servant de lieu de travail à plusieurs personnes. Il est donc interdit de fumer dans les restaurants, les édifices publics, les bureaux et les transports en commun. Il est permis de fumer dans les pièces fumeur séparées, en extérieur, et dans les habitations privées.

**Achats** Sauf jour férié, la semaine ouvrée compte généralement cinq jours, du lundi au vendredi (administration publique, entreprises, banques, etc.). Les magasins sont également ouverts le samedi.

**Pourboires** Les prix affichés dans les hôtels, les restaurants, les taxis, etc. sont calculés service et taxes compris. Un pourboire n'est donc pas indispensable mais peut se justifier pour un service ayant donné satisfaction (généralement jusqu'à 10 % du montant de la note).

## **Numéros de téléphone utiles**

Police :	117	Pharmacies de garde :	1811 / 144	
Pompiers :	118	SOS Médecins :	+41 (0)22 748 49 50	
Ambulance :	144	Objets trouvés :	+41 (0)22 327 60 00	
Centre anti-poison :	145	Taxis	+41 (0)22 331 41 33	ou
			+41 (0)22 320 22 02	

Pour toute question urgente d'ordre logistique ou autre, veuillez contacter Mme Helena Pantelic (Fédération internationale) au +41 (0)79 245 70 45 ou Mme Muriel Dominguez (CICR) au +41 79 711 46 59.

## FORMULAIRES DE PROCURATION

Formulaire de procuration (pour tout vote non électif)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

(nom du/de la chef-fe de la délégation),

de \_\_\_\_\_

(nom de la Société Nationale ou du Gouvernement)

autorise par la présente M./Mme.

\_\_\_\_\_

(membre de ma délégation),

à voter au nom de ma délégation aux fins de quelque vote qui pourrait avoir lieu durant

[supprimer les mentions inutiles : l'Assemblée générale de la Fédération/ le Conseil des Délégués / la Conférence internationale].

L'adresse électronique du membre susmentionné de ma délégation est la suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

**Date :**

**Formulaire de procuration pour l'élection  
de la Commission permanente**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
(nom du/de la chef-fe de la Délégation)

de \_\_\_\_\_  
(nom de la Société nationale ou du gouvernement)

autorise par la présente M./Mme.

\_\_\_\_\_  
(membre de ma délégation)

à voter au nom de ma délégation pour l'élection des membres de la Commission permanente.

L'adresse électronique du membre susmentionné de ma délégation :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

Date :